

Procès-verbal de la réunion tenue le mercredi 07 septembre 2011 à Bruxelles, Bureau fédéral.

**APPROUVE**

**Présents:** MM. Francis MERCIER, Président- - Pierre LEDENT, Secrétaire - Stefan DAMMAN - Patrick VAN PETEGHEM

**Excusés :** MM Guido CLAES, Vice-président - Pierre GEERAERTS

### 1. Lecture et approbation du PV du 21-06-2011

Après quelques corrections, le PV de la réunion du 21-06-2011 est lu et approuvé.

### 2. Formule pour la fin du championnat 2011-2012 dans les catégories SH III et SH IV

Etant donné que les catégories SH III et SH IV ne se compose que de 9 équipes, la Commission Sportive adapte la formule de la Fin du Championnat 2011-2012 de la manière suivante :

WE 20-21-22/04/2012 : 9<sup>ième</sup> – 8<sup>ième</sup> / 7<sup>ième</sup> : By

WE 27-28-29/04/2012 : 9<sup>ième</sup> – 7<sup>ième</sup> / 8<sup>ième</sup> : By

WE 04-05-06/05/2012: 8<sup>ième</sup> – 7<sup>ième</sup> / 9<sup>ième</sup>: By

WE 11-12-13/05/2012: 8<sup>ième</sup> – 9<sup>ième</sup> / 7<sup>ième</sup>: By

WE 18-19-20/05/2012: 7<sup>ième</sup> – 9<sup>ième</sup> / 8<sup>ième</sup>: By

WE 25-26-27/05/2012: 7<sup>ième</sup> – 8<sup>ième</sup> / 9<sup>ième</sup>: By

Les matches du WE 25-26-27/05/2012 devront se jouer après la fin de la dernière course programmée aux Championnats d'Europe Natation.

Les clubs jouent dans leur piscine respective.

Les équipes commencent le Tour Final avec 0 point.

Les points par victoire et le classement se calculent comme dans la phase classique.

Dans la catégorie SH III il n'y aura pas de descendant.

### 3. Championnat Dames 2011-2012

La Commission Sportive a été interpellée par le club de Leuven demandant une dérogation pour faire jouer de filles âgées de moins de 15 ans dans le Championnat « Senior Dames » du fait que la règle imposée par la Commission Sportive est nouvelle et afin permettre au club de pouvoir s'adapter pour les saisons futures.

La Commission Sportive accorde à titre exceptionnelle une dérogation au club de Leuven afin que les filles âgées de 13 ans et plus à participer au Championnat 2011-2012 « Senior Dames ».

Une lettre sera envoyée au club.

**4. Divers**

M. Patrick VAN PETEGHEM fait part à la Commission Sportive que certaines de ses prestations ainsi que celles de MM FULGEANU et GRANCEROF n'ont pas encore été rémunérées par la Fédération.

M. Patrick Van PETEGHEM a envoyé un mail le 21/07/2011 concernant cette affaire vers M. Wouter GEORGES et à ce jour, il n'a toujours pas eu de réponse.

La Commission Sportive demande des éclaircissements à ce sujet et estime que toutes ces personnes devraient être rémunérées comme convenu.

La Commission Sportive demande au secrétaire de faire un courrier concernant ce sujet vers la Fédération.

La Commission Sportive désire avoir un compte rendu point de vue financier sur les équipes Nationales.

La Commission Sportive prend connaissance de la décision du CA de la Fédération concernant les frais de match.

La Commission Sportive prend connaissance d'un courrier du club de CHARLEROI concernant le joueur RAFU Aidel âgé de 14 ans.

Le club demande une dispense afin que ce joueur puisse participer au Championnat Senior étant donné qu'il est le seul joueur U15 du club.

La Commission Sportive accorde la dérogation exceptionnellement et ce pour la saison 2011-2012.

M. Francis MERCIER informe la Commission Sportive que M. Gimi FOGOLIN a donné sa démission auprès du Comité Sportif Water-Polo FFBN.

Suite aux amendes infligées aux clubs pour « Non communication des résultats », le secrétaire suggère à la Commission Sportive d'ajouter le paragraphe suivant dans le manuel water-polo à la rubrique « communication des résultats » :

Les résultats non communiqués dans les périodes indiquées seront considérés comme « Non Communiqués » et seront sanctionnés de l'amende pour non respect des directives de la Commission Sportive.

**Le rapporteur,  
Pierre LEDENT,  
Secrétaire**

**Prochaine réunion :  
Mardi 27 septembre 2011 – 18.15 – Bruxelles, Bureaux Fédéral**